

Analyse documentaire

Correction : Questions sur les documents 6 et 7 :

1) Montrez que l'entreprise BNP Paribas peut, par son activité, faire générer un coût social et un coût environnemental. /3 pt

Critère de réalisation :

- Etre capable de reprendre les données chiffrées du document montrant caractéristiques du bilan carbone
- Faire de calculs en utilisant les données chiffrées précédentes ;
- Répondre en utilisant une langue formelle (syntaxe ...)
- Utiliser le concept d'effet externe négatif

- externalité = situation dans laquelle l'action d'un agent économique influe, sans que cela soit le but de l'agent, sur la situation d'autres agents, alors même qu'ils n'en sont pas partie prenante : ils n'ont pas été consultés et n'ont reçu (si l'influence est négative) ni versé (si elle est positive) aucune compensation.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2) Ces coûts sociaux et environnementaux sont-ils comptabilisés dans le compte de résultat ou le bilan de l'entreprise ? /4pt

Non, car ces deux documents ne prennent en compte que la performance économique. On peut faire un parallèle avec le chapitre 3, sur les limites du PIB. Or, depuis quelques années, les entreprises accordent un intérêt croissant à leur responsabilité sociale.

- RSE = responsabilité sociale des entreprises = consiste pour les entreprises à prendre en compte les impacts sociaux et

environnementaux de leur activité pour adopter les meilleures pratiques possibles (traitement équitable des minorités, respect des droits des salariés, refus d'investir dans l'industrie de l'armement, protection de l'environnement, etc.) = permet d'associer logique économique, responsabilité sociale, et éco-responsabilité.

- **Bilan carbone** = outil de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre. Initiée en 2004, sa diffusion a été réactivée avec les discussions et les lois dites Grenelle 1 (2009) et Grenelle 2 (2010). Jusqu'à présent, vis-à-vis des entreprises, les dispositions publiques existantes relèvent plus de l'incitation que de l'obligation.

- **Bilan social** = outil qui permet d'établir un état des lieux de la situation du personnel d'une entreprise (type d'emplois, féminisation, conditions de travail, etc.). Obligatoire dans les entreprises de plus de 300 salariés.

2) Quel intérêt les entreprises peuvent-elles y trouver ? /4pt

Les entreprises peuvent y trouver un double intérêt face aux évolutions en cours. En premier lieu, les entreprises peuvent, grâce à la comptabilité carbone, anticiper au niveau de leurs décisions stratégiques les coûts induits par l'institution future par l'État de taxes sur l'émission de gaz à effet de serre (« taxe carbone ») ou de systèmes de marchés de quotas d'émission destinés à faire supporter les conséquences financières de la pollution aux pollueurs et à inciter les entreprises à intégrer le facteur environnemental dans leur calcul économique. En second lieu, le bilan carbone et, plus généralement, les bilans de performances environnementales peuvent être utilisés pour l'image de marque des entreprises et leur communication externe, la préservation de l'environnement étant de plus en plus au cœur des valeurs des populations. Cet effet ne pourrait être que renforcé par le principe, évoqué dans la loi dite « Grenelle 1 » de 2009 (article 54), d'un étiquetage visant à informer les consommateurs des émissions de gaz à effet de serre induits par la production et la distribution d'un certain nombre de produits de la grande distribution. Enfin, le bilan social contribue aussi à l'image de marque de l'entreprise, ainsi qu'à attirer des salariés qualifiés + favoriser la productivité au sein de l'entreprise. Conclusion, performances économiques et sociales se recourent.